

PricewaterhouseCoopers France

Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 86 000 euros
Siège Social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
338 683 956 R.C.S Nanterre

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 DECEMBRE 2025**

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 5 433 euros. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 5 433 euros portant ainsi ce compte à un total de 352 807 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	à	Dividende par action en euros
30 juin 2024	107 500		20
30 juin 2023	80 625		15
30 juin 2022	107 500		20

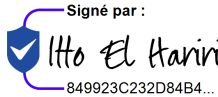
(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Le Gérant

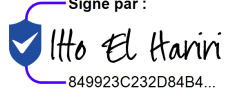
Itto El Hariri

Signé par :

849923C232D84B4...

Ce document est signé au moyen de la plateforme de signature électronique DocuSign®.

Il est précisé que le signataire accepte de signer le présent document par signature électronique et manifeste ainsi son consentement aux obligations qui découlent du présent document. Ainsi, en application des articles 1366 et 1367 du Code Civil, du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, le signataire reconnaît (i) qu'en procédant par signature électronique, il donne au présent document la même force probante que l'écrit sur support papier constituant ainsi l'original qui lui revient et également (ii) que la signature électronique utilisée via DocuSign® permet d'identifier le signataire, d'assurer l'intégrité du document et de le conserver sans possibilité de le modifier, et enfin (iii) que les données d'horodatage du document, qui permettent de constituer et de certifier la date de signatures des présentes, lui sont opposables et font foi entre elles. En cas de contestation, il appartiendra à celui qui conteste l'intégrité et/ou la validité du présent document d'en rapporter la preuve, et ce en produisant tous les éléments d'identification qui ont été utilisés pour les besoins de la signature électronique, le certificat de signature électronique relatant les modalités techniques de réalisation de la signature électronique.

Comptes certifiés conformes
Itto El Hariri, Gérante

Signé par :

849923C232D84B4...

2025

COMPTES ANNUELS
SARL PricewaterhouseCoopers France
EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

I. BILAN AU 30/06/2025

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2025	Net 30/06/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	38 120		38 120	175 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 809		4 809	4 809
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	142 084		142 084	4 116
Autres créances	742 762		742 762	711 046
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	7 136		7 136	27 751
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 136		5 136	4 028
ACTIF CIRCULANT	940 047		940 047	926 750
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	940 047		940 047	926 750

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 86 000)	86 000	86 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	8 600	8 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	347 374	65 380
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 433	389 494
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	447 408	549 475
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 279	135 393
Dettes fiscales et sociales	108 523	35 607
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	357 837	121 276
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		85 000
DETTES	492 639	377 275
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	940 047	926 750

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2025

Rubriques	Exercice 2025		Total	Exercice 2024
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 259 211		1 259 211	1 429 418
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 259 211		1 259 211	1 429 418
Production stockée			-136 880	-255 301
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2 000	7
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 124 331	1 174 125
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 116 363	659 388
Impôts, taxes et versements assimilés			3 409	1 381
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			403	-2
CHARGES D'EXPLOITATION			1 120 175	660 767
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 156	513 358
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			3 712	8 108
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 712	8 098
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			633	2 134
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			633	2 134
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			3 078	5 975
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			7 234	519 332
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0	13
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	-11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1	24
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			0	-13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			1 800	129 825
TOTAL DES PRODUITS			1 128 043	1 182 233
TOTAL DES CHARGES			1 122 609	792 739
BENEFICE OU PERTE			5 433	389 494

III. ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	3.5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	12
1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	3.6. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
2. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	3.7. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	14
2.1. PRINCIPES COMPTABLES	7	3.8. CHARGES A PAYER	15
2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	7	3.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8	4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
2.4. EN-COURS	8	4.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16
2.5. CREANCES.....	8	4.2. RESULTAT FINANCIER	16
2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8	4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	17
2.7. PROVISIONS.....	8	4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	17
2.8. DETTES	8	1.1.1. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales.....	17
2.9. OPERATIONS EN DEVISES	9	5. AUTRES INFORMATIONS	18
3. NOTES SUR LE BILAN	10	5.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	18
3.1. IMMOBILISATIONS.....	10	5.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE D'INTEGRATION FISCALE	18
3.2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	11	5.3. EFFECTIFS	18
3.3. COMPTES DES TRAVAUX EN COURS.....	11	5.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS	18
3.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	12		

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/07/2024 au 30/06/2025 soit une durée de 12 mois.

2. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables appliqués pour l'exercice clos le 30 juin 2025 sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué du coût d'achat et des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles comprend les frais d'acquisition d'immobilisations (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes).

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

Immobilisations	Durée d'utilisation
Logiciels	3 ans
Agencements et installations	3 à 10 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de transport	4 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition des titres, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, la société compare la valeur d'inventaire des titres à leur coût d'entrée.

La valeur d'inventaire des participations correspond à leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.4. En-cours

Les en-cours de production de services correspondent aux prestations effectuées et non encore facturées. Ils sont valorisés à leur valeur probable de réalisation.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement appréciés par les associés responsables sur la base de leur ancienneté.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour ramener leur valeur nette comptable à la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.7. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

2.9. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2025
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisation incorporelles					
Total 1 Incorporelles (1)	0	0	0	0	0
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations, agencements..... Installations générales et agencements Installations techniques, matériels et outillages Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours					
Total 2 Corporelles (2)	0	0	0	0	0
Participation Prêts et autres immobilisations financières					
Total 3 Financières (3)	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

3.2. Amortissements et dépréciations

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2025
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total 1	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	0	0	0
Participation				
Prêts et autres immobilisations financiers				
Total 3	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

3.3. Comptes des travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 30/06/2025
Marchandises			
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services	38 120		38 120
TOTAL	38 120	0	38 120

3.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 889 982 € en valeur brute au 30/06/2025 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	889 982	889 982	0
Clients	142 084	142 084	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	89 408	89 408	
Groupe et associés	128 031	128 031	
Débiteurs divers	525 323	525 323	
Charges constatées d'avance	5 136	5 136	
TOTAL	889 892	889 892	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

3.5. Composition du capital social

La Société PricewaterhouseCoopers France est une Société à Responsabilité Limitée, dont le capital social est composé de 5 372 parts sociales d'une valeur nominale de 16 euros et détenue à hauteur de 99,94% par PricewaterhouseCoopers Audit SAS. Le capital est entièrement libéré.

3.6. Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres	Début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Autres affectations	Résultat de l'exercice	Fin de l'exercice
Capital Social	86 000				86 000
Primes d'émission, de fusion et d'apport...					8 600
Réserve légale	8 600				
Autres réserves					
Report à nouveau	65 380	281 994			347 374
Résultat	389 494	-389 494		5 433	5 433
Dividendes		107 500			
TOTAL	549 475	0	0	5 433	447 408

Affectation des résultats de l'exercice 2024 :

L'Assemblée générale, sur proposition de la Gérance et après approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 qui font ressortir un bénéfice de 389 494 euros, décide d'affecter ce montant comme suit :

- 107 500 euros au titre de la distribution d'un dividende, soit un dividende de 20 euros par part sociale,
- le solde, soit 281 994 euros, au poste Report à nouveau qui de 65 380 euros sera porté à 347 374 euros.

3.7. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 279	26 279		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	107 465	107 465		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 058	1 058		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	349 811	349 811		
Autres dettes	8 026	8 026		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	492 639	492 639	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.8. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Dettes Fournisseurs – Factures non parvenues	3 118	2 999
DETTES	3 118	2 999

3.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 € à la clôture. Ils correspondent aux acomptes émis pour les missions dont la réalisation n'est pas terminée à la date de clôture.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2025		Total	Exercice 2024
	France	CEE + Export		Total
Production vendue de services	1 259 211		1 259 211	1 429 418
Dont honoraires				
Dont prestations				
Chiffre d'affaires	1 259 211	0	1 259 211	1 429 418
%	100,00 %	%	100,00 %	

4.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 3 078 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	3 712	8 108
Autres produits de participations		
Intérêts inter compagnies		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 712	8 098
Reprises sur provisions pour pertes de change		
Différences positives de change		10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	633	2 134
Dotations aux provisions pour pertes de change		
Intérêts et charges assimilées	633	2 134
Intérêts inter compagnies		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	3 078	5 975

4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 0 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	24
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-13

4.4. Impôt sur les bénéfices

Un produit d'impôt de 11 euros a été constaté.

Il s'agit de la quote-part de la société dans le crédit d'impôt Mécénat et le crédit d'impôt famille du GIE PricewaterhouseCoopers Services.

1.1.1. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2025
Résultat de l'exercice	5 433
- Impôt sur les bénéfices	1 800
- Crédits d'impôts :	-11
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	-4
réduction d'impôt en faveur du mécénat	-7
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	7 222
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	
Résultat hors dispositions fiscales	7 222

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de PwC Audit SAS 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine.

Les états financiers des comptes consolidés pourront être consultés à cette même adresse.

5.2. Identité de la société mère d'intégration fiscale

Le résultat fiscal de la société PricewaterhouseCoopers France, conformément à la convention d'intégration fiscale signée le 1^{er} juillet 2016, a été intégré dans le résultat fiscal groupe au sein de PwC Audit – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine.

5.3. Effectifs

Néant.

5.4. Engagements financiers

Néant.

Yourcegid
Solutions de gestion

SARL PricewaterhouseCoopers France
63 Rue DE VILLIERS

92200 NEUILLY-SUR-SEINE
FRANCE

Tel :

@ :

PricewaterhouseCoopers France

Société à Responsabilité limitée d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables et à la compagnie régionale des
commissaires aux comptes au capital de 86 000 euros
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS : Nanterre 338 683 956

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice social couvrant la période du
1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL

Siège Social : 11, rue des Laitières – 94300 VINCENNES

Tél : 01 43 74 39 91 - E. Mail : contact@ac-fi.eu

Société à Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 555.000 €
Membre de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région Parisienne
RCS : Paris 797 426 228

PricewaterhouseCoopers France

Société à Responsabilité limitée d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables et à la compagnie régionale des
commissaires aux comptes au capital de 86 000 euros
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS : Nanterre 338 683 956

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice social couvrant la période du
1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE** relatif à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la gérance sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

V- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,

étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

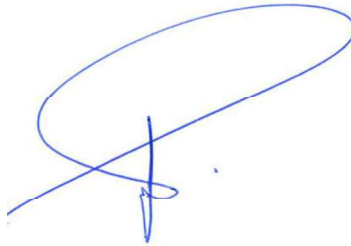
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes, le 14 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Audit Conseil – France International
Soufian MALIK

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop at the top and a vertical stroke with a small hook at the bottom.